

Quelles sont les mesures à prendre pour les contacts en fonction de la situation (enfant/adulte testé positif) ?

Différents cas de figure :

A. L' enfant développe des symptômes évocateurs d'une infection COVID-19

Situation 1 : l'enfant n'est pas testé

Les enfants de moins de 6 ans n'étant plus systématiquement testés, cette situation 1 sera dorénavant la plus fréquente. Depuis le 8 juillet les enfants de moins de trois ans ne doivent plus être systématiquement testés sauf sur avis de leur médecin dans des situations particulières.

L'enfant qui n'a pas été testé sera gardé à la maison jusqu'à l'amélioration de son état de santé. Il pourra retourner en milieu d'accueil si absence de fièvre et amélioration des symptômes. La durée de l'éviction sera décidée par le médecin traitant de l'enfant.

Situation 2 : l'enfant est testé et le résultat est négatif

Si le résultat du test est négatif, l'enfant sera gardé à la maison jusqu'à amélioration de son état de santé. Il pourra retourner en milieu d'accueil si absence de fièvre et amélioration des symptômes. La durée d'éviction sera décidée par le médecin traitant de l'enfant.

Situation 3 : l'enfant est testé et le résultat est positif (1^{er} cas positif chez un enfant)

L'enfant testé positif reste en isolement à la maison et pourra retourner en accueil 7 jours après l'apparition des symptômes, à condition de ne pas avoir présenté de fièvre les 3 derniers jours et de présenter une amélioration considérable des symptômes.

Le milieu d'accueil informe les parents des autres enfants afin qu'ils surveillent l'apparition de symptômes chez leur enfant durant 14 jours. *Si un/des enfants du milieu d'accueil développent des symptômes dans les 14 jours ayant suivi le dernier contact avec l'enfant testé positif, ils devront être testés. Si le test est positif, les parents devront en informer le milieu d'accueil (voir situation 4).*

Conséquences pour le milieu d'accueil des situations 1 à 3 :

- Les autres enfants et l'accueillant sont considérés à faible risque d'infection : pas de quarantaine, ni de test nécessaire. Vigilance de l'apparition de symptômes **durant 14 jours**.
- Dans la situation 3, le milieu d'accueil informe les parents des autres enfants, afin qu'ils surveillent durant 14 jours la présence de symptômes chez leur enfant. Si des symptômes apparaissent, il doit être testé (voir situation 4).

Quelle que soit la situation et la raison de la maladie, il n'y a pas de certificat de retour à demander aux parents. Un certificat de maladie est nécessaire en cas d'absence supérieure à 2 jours, selon les dispositions habituelles.

Si l'un des symptômes n'est apparu que pendant 24h et/ou est causé par une raison identifiée comme non COVID-19, l'enfant peut retourner dans le milieu d'accueil sans certificat médical.

Situation 4 : un autre enfant du milieu d'accueil développe des symptômes de COVID-

19 dans les 14 jours suivant le premier enfant testé positif

Lorsqu'un autre enfant développe des symptômes de COVID-19 dans les 14 jours qui ont suivi le premier cas testé positif, il doit être testé.

Si le résultat du test est négatif :

- Le milieu d'accueil reste ouvert.
- Cet autre enfant sera gardé à la maison jusqu'à amélioration de son état de santé.

Si le résultat du test est positif (2^{ème} cas positif chez un enfant) :

- **Les parents doivent en informer le milieu d'accueil**
- On considère qu'il s'agit d'un foyer de contagion (dit cluster) et le milieu d'accueil doit être fermé :

Les enfants et l'accueillant (ainsi que toute personne ayant eu un contact étroit avec l'enfant positif) sont placés en quarantaine durant 10 jours après le dernier contact qu'ils ont eu avec ce 2^{ème} cas. Seules les personnes (adultes ou enfants) qui développent des symptômes pendant les 10 jours de quarantaine et les 4 jours suivant la sortie de la quarantaine devront être testés.

Pour les enfants :

- Les parents devront être vigilants quant à l'apparition de symptômes chez leur enfant non seulement durant les 10 jours de quarantaine mais également durant 4 jours de plus après la sortie de quarantaine (donc au total durant 14 jours). Si des symptômes apparaissent durant cette période, il devra être testé (et si le test revient positif, les parents devront en informer le MA).
- Durant les 4 jours après la quarantaine, même si les enfants peuvent à nouveau fréquenter le milieu d'accueil, les parents veilleront à ce qu'ils évitent les contacts sociaux en dehors du milieu d'accueil.

Pour les adultes :

- Ils devront être vigilants quant à l'apparition de symptômes durant les 10 jours de quarantaine mais également durant 4 jours de plus après la sortie de la quarantaine (donc au total durant 14 jours). Si des symptômes apparaissent durant cette période, ils devront être testés.
- Durant les 4 jours après la quarantaine, ils devront limiter strictement les contacts en dehors du milieu d'accueil et plus particulièrement avec les personnes à risque de leur entourage.

B. L'accueillant développe des symptômes évocateurs d'une infection COVID-19

Si l'accueillant présente des symptômes compatibles avec une infection COVID-19, il devra s'isoler au plus tôt, et contacter son médecin traitant par téléphone, afin d'être testé.

Si le résultat est positif, les enfants sont considérés comme des contacts étroits → ils doivent être mis en quarantaine durant 10 jours. Seules les personnes (adultes ou enfants) qui développent des symptômes pendant la quarantaine devront être testés.

Pour les enfants :

- Les parents devront être attentifs quant à l'apparition de symptômes chez leur enfant non seulement durant les 10 jours de quarantaine mais également durant les 4 jours suivant la sortie de quarantaine, donc au total durant 14 jours après le dernier contact avec l'accueillant positif. Si des symptômes apparaissent durant cette période, il devra

être testé (et si le test revient positif, les parents devront en informer le milieu d'accueil).

– Durant les 4 jours après la quarantaine, même si les enfants peuvent à nouveau fréquenter le milieu d'accueil, les parents veilleront à ce qu'ils évitent les contacts sociaux en dehors du milieu d'accueil.

Pour les adultes :

– Ils devront être vigilants quant à l'apparition de symptômes durant les 10 jours de quarantaine mais également durant 4 jours de plus après la sortie de la quarantaine (donc au total durant 14 jours). Si des symptômes apparaissent durant cette période, ils devront être testés.

– Durant les 4 jours après la quarantaine, ils devront limiter strictement les contacts en dehors du milieu d'accueil et plus particulièrement avec les personnes à risque de leur entourage.

C. Un enfant qui fréquente le milieu d'accueil vit sous le même toit qu'une personne malade de COVID-19

Les enfants du même ménage qu'un cas de COVID-19 sont considérés comme des contacts à haut risque d'infection et doivent rester en quarantaine. Ils ne doivent pas être testés, même s'ils développent des symptômes au cours de leur quarantaine.

– Si l'enfant est **asymptomatique**, il reste en quarantaine 10 jours après le dernier contact étroit avec le membre de la famille infecté OU 10 jours après que le membre de la famille infecté ait été autorisé à mettre fin à l'isolement à domicile (si l'enfant est resté en contact proche avec le membre de la famille infecté pendant la période de contagiosité de celui-ci c'est-à-dire pendant minimum 7 jours, il faudra qu'il reste en quarantaine encore 10 jours supplémentaires). Il ne doit pas être testé.

Néanmoins, durant les 4 jours après la sortie de quarantaine, même si l'enfant peut à nouveau fréquenter le milieu d'accueil, les parents seront attentifs à l'apparition de symptômes et veilleront à ce qu'ils évitent les contacts sociaux en dehors du milieu d'accueil (notamment activités/hobbys de groupe) et plus particulièrement avec les personnes à risque de leur entourage comme par exemple les grands-parents ou autres personnes âgées de plus de 65 ans ou présentant des maladies/conditions particulières les rendant à risque de développer des formes graves de COVID-19.

– Si l'enfant développe des **symptômes** pendant la quarantaine ou les 4 jours après la sortie de sa quarantaine, il ne doit pas être testé et est d'office considéré comme un cas de COVID-19. Si les symptômes sont apparus dans les 4 jours après la quarantaine alors qu'il fréquentait de nouveau le milieu d'accueil, cet enfant étant considéré d'office comme un cas de COVID-19, ce cas sera géré comme pour la situation 3 (cas d'un 1^{er} enfant de la section testé positif). Il peut retourner en milieu d'accueil 7 jours après l'apparition des symptômes, et seulement s'il ne présente plus de fièvre pendant au moins 3 jours et si les symptômes se sont améliorés de manière significative.